

## éditorial

### le mot du président

Depuis plusieurs décennies maintenant, et souvent à l'initiative du monde associatif, nos responsables politiques et économiques se préoccupent et cherchent des solutions au problème de l'exclusion dans notre pays et dans notre région. Cette prise de conscience est cependant encore insuffisamment collective.

Depuis plus de dix années également, la MRIE créée à l'initiative d'associations et de partenaires sociaux, avec le soutien de l'Etat et des collectivités locales (Région et Départements) informe, chaque année, sur l'évolution de la pauvreté et de la précarité. Avec son réseau de partenaires, elle analyse les causes et avance des préconisations d'amélioration des politiques publiques et des dispositifs d'intervention.

Hélas, les tendances lourdes persistent, malgré quelques variations sectorielles (emploi, logement, éducation, santé...), à savoir que l'exclusion reste installée dans la vie de notre Région.

Ce constat interroge le sens de nos interventions en tant qu'acteurs qui peuvent influencer sur ces phénomènes.

Selon notre charte, notre mission est d'informer, de sensibiliser voire d'interpeller, et pour ce faire, des moyens importants sont mis en œuvre (dossiers annuels, lettres périodiques, dossiers spécifiques, site internet, rencontres et réunions avec de nombreux acteurs de la région, y compris des personnes en situation de précarité).

L'enjeu de cette communication est aussi d'atteindre, via les médias, l'opinion publique dans le but, entre autres, de faciliter l'action des responsables politiques et économiques et les décisions s'inscrivant dans le cadre de nos valeurs républicaines de liberté, d'égalité et pourquoï pas, de fraternité.

Robert Fiehrer

## Bienvenue à Jean-Pierre Aldeguer

Le nouveau directeur de la MRIE prendra officiellement ses fonctions courant octobre.

Issu du secteur de l'habitat et du développement local, il a longtemps travaillé à l'agence d'urbanisme de Lyon puis en Haute Savoie (société d'équipement du département) avant de rejoindre l'association Habitat et Humanisme. Cet homme de convictions a par ailleurs un engagement associatif fort, notamment dans le secteur social. L'équipe et le Conseil d'administration de la MRIE sont très heureux de l'accueillir.

### POUR LA CITOYENNETÉ DE TOUS

Dès 1974, un inspecteur des Finances, René Lenoir, publiait un ouvrage intitulé : *Les exclus*. Il notait « Dire que dans une société donnée, des êtres sont en marge de la normale ne signifie nullement que la norme de cette société a valeur divine ou universelle. Quelques uns de nos plus brillants ingénieurs seraient inadaptés chez un peuple de chasseurs ou de pêcheurs, beaucoup de nos aliénés vivraient libres dans une tribu africaine, l'orphelin ne se sentirait pas tel dans la plupart des sociétés dites primitives ».

Aujourd'hui, on parle plus volontiers de l'exclusion que des exclus, mais l'interrogation demeure sur ce lien réciproque de l'individu à la société. Telle est la problématique de ce treizième numéro de la Lettre de la MRIE. Le dossier en rappelle l'évolution, ainsi que les enjeux de la lutte contre l'exclusion aujourd'hui. Cette dernière revêt trois dimensions : la reconnaissance de ceux qui peinent à trouver leur place dans la société, l'ouverture de l'action publique pour permettre l'accès aux droits pour tous, et la prise en compte non seulement sociale, mais politique du problème, puisqu'il s'agit de citoyenneté.

La MRIE a une « mission d'information ». Son dossier annuel collecte et synthétise les données et les analyses disponibles sur notre région, concernant les questions de pauvreté, d'inadaptation sociale, de précarité. Mais cette connaissance n'est pas seulement le produit d'une compilation, si utile soit-elle. La MRIE s'efforce de mettre en dialogue ces différents types d'approches, afin d'aider les personnes confrontées à la précarité à transmettre leur propre vision des choses et à la mettre en dialogue avec d'autres : les professionnels, les institutions, les élus. A la MRIE, le rapport au savoir se nourrit des recherches actions menées ces dernières années pour justement favoriser ce dialogue entre acteurs différents : l'accès concret à des droits formellement existants, la participation des collectifs « habitants professionnels » pour aider à un mieux vivre ensemble, la réflexion entre parents, professeurs et institutionnels, pour l'année à venir, sur la prévention du décrochage scolaire. Les forces sont aujourd'hui insuffisantes pour mener et soutenir ce travail dans notre région. C'est dire que la MRIE est non seulement consciente de l'importance de sa mission, mais qu'elle sera attentive aux programmes des partis politiques et aux débats électoraux au cours de l'année prochaine.

Hugues Puel

Administrateur de la MRIE

Quand reconnaissance sociale, accès aux droits et citoyenneté sont en jeu

par Nathalie Monnier-Brabant, Vincent Plazy et Laurence Potié

DOSSIER

« L'EXCLUSION pour s'en sortir enfin ! », c'est à cette interpellation que le Conseil Economique et Social Régional de Rhône-Alpes avait invité ses partenaires à réfléchir le 13 février 2006<sup>1</sup>. Outre l'intervention de son Président Robert Fiehrer, la MRIE avait été sollicitée dans la préparation de cette rencontre et cela avait été une occasion pour l'équipe de reprendre et de formaliser les acquis de nos observations et travaux sur la question de la prévention des situations favorisant l'exclusion.

Afin de mieux les partager, les discuter et les approfondir avec tous nos partenaires et associés, nous en avons fait la trame principale de cette lettre.

## Pour une approche renouvelée de l'exclusion

Faut-il avoir un nouveau regard sur l'exclusion ou des nouveaux regards sur l'exclusion ? », demandait Jean-Baptiste de Foucault, lors de son intervention au colloque du CESR.

C'est une question que nous nous posons, quand nous sommes confrontés aux indicateurs qui retracent les processus de précarisation ou aux paradoxes d'une croissance qui engendre les situations de paupérisation que nos rapports annuels illustrent.

La notion d'exclusion est, en France, au centre des discours politiques, des recherches en sciences sociales, des politiques publiques et des dispositifs d'intervention. Ce concept, si c'en est un<sup>2</sup>, semble également caractériser de multiples situations de pré-

carisation et de fragilisation de populations de plus en plus nombreuses dans notre société de plus en plus riche.

La crise économique qui a frappé la France à partir de 1975 appelait la formulation d'autres concepts pour décrire la montée du chômage et l'éclatement des liens sociaux. On a parlé successivement de « société duale » dans les années 70, puis de « nouveaux pauvres » dans les années 80. Cette évolution était décrite par Alain Touraine<sup>3</sup>, au début des années 90, comme un basculement progressif de notre société d'une opposition verticale (ceux d'en haut contre ceux d'en bas) à une rupture horizontale (ceux du dedans face à ceux du dehors). Très vite, l'exclusion est devenue « la nouvelle question sociale de notre temps<sup>4</sup> », suscitant à la fois *des interrogations* (quelles sont les causes et les mécanismes), *des craintes* (rupture du lien social, délinquance, ghettos, etc.) et *des attentes* (remèdes à apporter).

La littérature nombreuse autour de l'exclusion comme les situations concrètes dont nous rendons compte régulièrement lors de nos rapports annuels, démontrent la nécessité d'une approche mobilisant différentes dimensions (économique, politique, culturelle, institutionnelle, juridique, professionnelle, psychique). L'exclusion interroge l'organisation, le fonctionnement et les valeurs mêmes de notre société. En même temps, si le terme est employé par tous, il reste peu défini. On ne sait pas toujours ce qu'il recouvre. Or, comme le rappelle Saül Karsz<sup>5</sup>, l'exclusion n'est pas une donnée en soi mais bien un construit. Il fait, dans ces conditions, l'objet de nombreuses controverses et peut devenir un enjeu dans sa définition même, notamment dans le champ politique.

Cette sur-utilisation a fait de la notion d'exclusion une catégorie aux contours flous, l'a parfois vidée de son sens, alors même que les réalités désignées sont elles très concrètes, de plus en plus prégnantes.

Des situations telles que le chômage de longue durée, les successions plus ou moins continues d'emplois précaires et peu rémunérés, l'impossibilité à sortir du dispositif RMI, la grande difficulté à trouver un logement adapté à ses besoins (surpeuplement, habitat dégradé, loyer et charges trop élevés qui génèrent de l'endettement et l'angoisse de l'expulsion, ...), pour n'en citer que quelques unes, sont le lot quotidien de nombre de nos concitoyens. « La société française va mal », martelaient les organisateurs du forum de la Nouvelle critique sociale qui s'est tenu à Grenoble en mai 2006, rappelant que le chômage, l'insécurité sociale, la ségrégation urbaine sont autant de maux qui affectent la société française jusque dans ses fondements. Les situations d'exclusion semblent donc marquées tout à la fois par « une perte des appuis sociaux de l'existence (perte de reconnaissance stable et valorisante) et une insertion dans des relations sociales dépréciatives (reconnaissance dévalorisante ou stigmatisante)<sup>6</sup> ».

Quand l'exclusion devient « sociale », l'expression atteste sa toute puissance et qualifie à quel point l'exclusion est radicale, profonde, dévastatrice, entraînant une profonde déstabilisation de notre société.

(1) Les actes de ce colloque sont disponibles auprès du CESR Rhône-Alpes.

(2) Cf. dans l'ouvrage collectif *L'exclusion, définir pour en finir*, éd. Dunod, 2000, l'article de Saül KARSZ « L'exclusion : faux concept, vrai problème », p103.

(3) Alain TOURAINE, « Face à l'exclusion, le modèle français », revue *Esprit*, fév. 1992.

(4) Cf. la revue *Sciences Humaines*, « Comprendre l'exclusion », n°28, mai 1993, p12.

(5) Saül KARSZ, déjà cité, p99.

(6) Emmanuel RENAULT, « La reconnaissance au cœur du social », *Revue Sciences Humaines*, n° 172, juin 2006, p35

## Prévenir les situations produisant l'exclusion

Mettre la priorité sur la prévention de toutes les situations produisant l'exclusion est une constante dans les préconisations de la MRIE. Dans le rapport de 1998, Elisabeth Maurel avait exprimé cinq « convictions fortes » :

- la prévention de l'exclusion impose une reconstruction radicale des modalités de répartition des richesses et des biens sociaux,
- la prévention de l'exclusion c'est exclure l'exclusion de nos modes de représentation et de désignation,
- la prévention de l'exclusion doit être une dimension présente dans chaque politique publique et chaque institution et ne pas se structurer en secteur d'intervention
- la prévention de l'exclusion exige l'arrêt de la dérive vers des droits de plus en plus subjectifs et tutélaires,
- la prévention de l'exclusion c'est reconnaître le pouvoir collectif des groupes victimes de l'exclusion.

Les échanges, les réflexions menées comme les interpellations faites aux principaux acteurs régionaux nous ont conduits à préciser et à décliner ces convictions.

Nous les présentons, ici, à travers 3 enjeux portant sur des registres différents et à partir des paroles recueillies dans nos rencontres et ateliers.



## La reconnaissance, au cœur des enjeux de justice sociale

Concept fertile, aujourd'hui, pour les sciences humaines, la « reconnaissance sociale » s'est imposée depuis peu dans les théories philosophiques, sociologiques et psychosociales. Paul Ricoeur<sup>1</sup> a contribué, ces dernières années, à saisir les différentes facettes de la reconnaissance en rappelant les trois significations principales de ce concept :

- **l'identification** (d'un objet ou d'une personne) qui porte en elle le risque de la méprise, de la « méconnaissance » et, dans ma relation à autrui, du malentendu ;
- **la reconnaissance de soi** dont l'enjeu est de conjurer le risque de méconnaissance de soi-même car on ne se trompe pas sur soi sans se tromper sur les autres et sur la nature des relations que nous avons avec eux ;
- **la reconnaissance mutuelle** qui constitue le troisième moment du parcours, avec le risque, non plus de la méprise, mais du mépris.

Cette approche rejoint celle de Hegel qui, dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle montrait, à travers sa dialectique du maître et de l'esclave, que c'est bien notre identité, dans ce que nous avons de plus propre et qui nous fait être ce que nous sommes, qui demande à être reconnue.

Hegel donne ainsi à ce concept une importance capitale pour la philosophie politique ultérieure : dans la *Phénoménologie de l'esprit* (1807) la « lutte pour la reconnaissance » supplante « la lutte pour la survie » que Thomas Hobbes, dans le *Léviathan* (1651), avait mise à l'origine même de la fondation de l'Etat moderne. Dans le contexte de lutte pour la liberté que décrit Hegel, le terme de reconnaissance sociale renvoie principalement à un constat : le savoir que j'ai de ma propre valeur dépend d'autrui.

En sociologie aussi, le concept de reconnaissance a été employé de différentes manières ; Pierre Bourdieu, pour ne citer qu'un exemple, a décrit les luttes entre groupes sociaux comme des luttes de reconnaissance.

Mais c'est dans une période récente que de véritables théories de la reconnaissance se sont construites. Charles Taylor montre ainsi que la culture politique moderne, depuis les révolutions française et américaine affirmant l'égalité des hommes, tourne autour d'une exigence de

reconnaissance égalitaire. Mais il rappelle que cette égale dignité ne passe pas seulement par l'exercice de la liberté individuelle, dans le cadre de droits universels, mais également par la reconnaissance de la différence, notamment culturelle<sup>2</sup> : autres groupes sociaux issus de l'esclavage ou de l'immigration, ou définis par un statut social inférieur (comme les femmes), ou par une orientation sexuelle minoritaire (homosexuels et transsexuels).

Cependant, pour Axel Honneth<sup>3</sup>, la question de la reconnaissance pose un problème beaucoup plus général que celui des revendications politiques relatives à la différence. Son approche prolonge le projet de l'école de Francfort, à la fois philosophique et sociologique, d'une théorie critique de la société. Selon A. Honneth, l'ensemble de nos rapports à autrui est traversé par des attentes de reconnaissance : l'image positive de nous-mêmes dépend en effet fortement du regard, du jugement et du comportement d'autrui à notre égard, c'est pourquoi nous sommes perpétuellement en attente de reconnaissance dans les interactions sociales. Cela est vrai dans les trois sphères que A. Honneth identifie :

- la sphère de l'intimité (amour-amitié) dans laquelle se construit « **la confiance en soi** »,
- celle des relations juridiques où se joue le « **respect de soi** » (les droits qui me sont attribués me donnent la certitude que ma liberté a de la valeur),
- et celle de mon lien à la société : « **l'estime de soi** » est fortement liée à la conviction de la fonction sociale de son activité (mes activités individuelles contribuent au bien de la société).

A partir de là, A. Honneth souligne le lien essentiel entre la question de la justice sociale et celle du respect : l'expérience de l'injustice sociale est toujours une expérience du mépris social et, inversement, l'exigence de respect, une demande de justice sociale. Ainsi, comme s'interroge Emmanuel Renault, « *est-il étonnant qu'en France la question du respect se soit constamment développée dans l'espace public ces quinze dernières années, durant lesquelles les inégalités, la précarité et les discriminations se sont accrues ?* »

(2) Ch. TAYLOR, Multiculturalisme. Différence et démocratie, Aubier, 1994. L'auteur se réfère, dans ses travaux, à la situation canadienne de la minorité culturelle des peuples natifs et de la langue minoritaire des Québécois.

(3) A. HONNETH, La lutte pour la reconnaissance, Cerf, 2000.

(1) P. RICŒUR, Parcours de la reconnaissance, Stock, 2004. (Paul Ricoeur est décédé en mai 2005)



## I. ENJEU DE LA RECONNAISSANCE SOCIALE : que chaque personne soit reconnue comme une personne à part entière, membre et participant à la commune humanité<sup>7</sup>.

**C**e premier enjeu ressort de manière forte des « cafés parole » organisés par les accueils de jour de Notre Dame des Sans Abris, avec cette affirmation des personnes sans domicile « *l'essentiel de l'être humain, c'est le respect. Avec le respect, tu es quelqu'un. Sans dignité, nous ne sommes que des animaux... mais on est des Hommes!* » Ces paroles résonnent comme en écho à celle de Bernard Pouyet, Vice-président du Conseil économique et social régional lors de la présentation de notre dossier annuel 2005 : « *le respect de la dignité de la personne est au cœur des droits de l'homme* ». Tous les groupes d'habitants confrontés à la précarité et à l'exclusion que nous rejoignons pour construire avec eux une expertise de terrain, nous ramènent à cette question du respect et de la dignité. « *On est en insertion, c'est comme si on était un peu incapable. Donc il nous faut forcément un tuteur, et ça, ça nous diminue un peu nous-mêmes* » disait l'un d'eux. François Guillot, responsable d'ATD Quart Monde en Rhône-Alpes, souligne que « *les participants à nos universités populaires se plaignent souvent du regard qu'on porte sur eux, plus que des manques de biens. Le plus dur, ce n'est pas de vivre sans rien, c'est être considéré comme rien* ».

« *Sans-papiers ou chômeurs, malades ou handicapés se mobilisent aujourd'hui et revendiquent non plus seulement des droits, mais le*

*respect et la dignité* » souligne J. Ion, sociologue au CRESAL, à Saint Etienne. Il parle à ce propos, de « *luttés pour la reconnaissance* ». « *Aujourd'hui l'identité n'est plus donnée, acquise par son histoire individuelle et collective mais l'identité se construit par le rôle que l'on joue dans la société, par le statut qu'on acquiert dans la société (...)* La conséquence est que chaque individu est confronté à une identité incertaine (...) Et la question de l'estime de soi devient un enjeu social crucial. » Ceux que l'on nomme Sans Domicile Fixe ou Sans Abri ne disent pas autre chose lorsqu'ils affirment : « *Je ne suis pas consulté, pas considéré, pas un homme. On se demande si on a le droit de vivre, si on a notre place. A la rue, tu es moins que rien, en dessous de zéro. Quand tu n'as pas de travail, tu n'existes pas* ». Cette lutte pour la reconnaissance est encore plus farouche pour tous ceux qui, avec ou sans toit, sont isolés par leurs conditions de vie (chômage, surendettement, maladie, pauvreté, ...) pour ceux qui vivent durablement dans la précarité.

**« Le plus dur, ce n'est pas de vivre sans rien, c'est être considéré comme rien. »**

Cet enjeu nous questionne tous : les politiques publiques qui souvent mettent « les pauvres en accusation<sup>8</sup> », mais aussi les nombreuses pratiques professionnelles qui étiquettent, marginalisent et discriminent (cf encadré page 5), sans compter les absences de regard et les silences qui sont parfois les nôtres, citoyens de la ville qui nous résignons par exemple face aux nouveaux bidonvilles.

(8) cf Dossier annuel 2005 p12

Entrer dans une dynamique de reconnaissance sociale peut se décliner donc dans de multiples directions ; elle est fortement liée à deux autres dimensions : celle de l'accès aux droits fondamentaux et celle de la participation citoyenne de chacun.

## II. ENJEU DE L'EGAL ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX : favoriser le plein exercice des responsabilités individuelles et collectives par la qualité de biens et services accessibles à tous.

**L'**égale dignité de tout être humain est affirmée dans la loi d'orientation de lutte contre les exclusions de juillet 1998 comme socle pour « *l'égal accès de tous aux droits fondamentaux* ». Ce principe de l'égalité dans la sphère du droit est l'un des trois principes de reconnaissance sociale définie par Axel Honneth, philosophe<sup>9</sup>.

L'égal accès aux droits doit tout d'abord assurer la protection de chaque individu en lui permettant de bénéficier des sécurités de base. Accéder à ses droits permet de vivre sans être enfermé dans une logique de survie qui ne permet pas de « s'en sortir ». Mais pas seulement. Le rapport Wresinski<sup>10</sup> au Conseil Economique et Social en 1987 définissait ainsi la précarité comme « *l'absence d'une au moins des sécurités de base* » et la grande pauvreté comme « *le cumul de précarités dans la durée qui provoque l'impossibilité pour les personnes concernées de faire face à*

*leurs obligations familiales, professionnelles et sociales.* » Martin Hirsch<sup>11</sup> rejoint ce point de vue ; il souligne que « *la pauvreté peut se définir de manière subjective quand, par exemple, un individu a le sentiment que tout lui est fermé, qu'il n'a plus le choix de sa vie ou l'espoir d'une amélioration pour ses enfants* ».

Depuis plusieurs années, dans nos différents dossiers, nous alertons sur l'insuffisance de biens et de services « de qualité » accessibles aux personnes ayant de faibles ressources. Nous interrogeons également la logique de nos dispositifs sociaux qui tend à éloigner les personnes des lieux de décision concernant leur vie quotidienne. Trop de nos contemporains sont aujourd'hui empêchés de faire de réels choix de vie et ne peuvent exercer pleinement leurs responsabilités sur leurs lieux de vie, en famille ou au travail. Un salarié d'une entreprise d'insertion nous expliquait<sup>12</sup> : « *j'étais au RMI, je travaillais un peu en intérim et je cherchais un appartement suffisamment grand pour pouvoir accueillir mes enfants. Les HLM m'ont dit : « il vaut mieux prendre un appartement petit pour vous ce sera plus dans vos moyens ». J'ai dit ça ne m'intéresse pas de commencer par ça parce qu'après je vais rester coincé là. On m'a fait comprendre que si je refusais ce qu'on me proposait, c'est comme si je ne voulais pas de logement.* » Une personne sans domicile interpellait avec force : « *on te met dans une situation d'où tu ne peux pas sortir*<sup>13</sup> ». On rejoint la théorie d'A. Honneth, selon laquelle une des formes de reconnaissance dépend des droits qui nous sont attribués. C'est l'une des conditions du

(11) Président d'Emmaüs France, dans une interview du Nouvel Observateur daté du 22-28 juin 2006

(12) Lors de la recherche action « accès aux droits quelles améliorations » menée par la MRIE en 2000 et 2001

(13) alors que c'est une injonction forte de la société d'aujourd'hui, qui conditionne une certaine reconnaissance sociale

(7) Cf. Dossier-ressources MRIE 1998 « Agir avec ... un enjeu démocratique de la lutte contre les exclusions »

maintien du lien social, si fortement menacé aujourd'hui. Or, comme le souligne cet allocataire du RMI, « *quand on est au RMI, on n'a plus de droit. Si, on a des droits, mais des droits de Rmistes. On a l'impression qu'on n'est pas dans les mêmes droits que les autres. Au RMI, tout est au minimum, même nos droits sont au minimum* ». Une autre personne, militante à ATD quart monde affirmait : « *quand on est pauvre, le droit qui nous est accordé nous ressemble, il est pauvre aussi* ».

L'inégalité dans l'accès aux droits renforce cette menace sur le lien social car elle génère des inégalités dans les rapports sociaux, destructrices

de ce lien. Si les personnes confrontées à la précarité ont les mêmes droits que tout un chacun, les conditions pour en faire usage ne sont probablement pas les mêmes, ainsi que le souligne A. Honneth. Il importe alors que les dispositifs de lutte contre l'exclusion permettent aux « bénéficiaires » de participer aux lieux de décision pour une meilleure prise en compte de leurs conditions de vie concrètes ; alors l'action publique gagnera en efficacité et conservera son sens.

Les travaux que nous avons menés à la MRIE, ces dernières années, soulignent combien est essentielle la notion de qualité des biens et services

accessibles aux plus en difficulté. Lors de la présentation de notre dossier annuel 2003 sur le logement, des habitants de Villeurbanne revendiquaient un habitat de qualité.

« *Quand on est pauvre, le droit qui nous est accordé nous ressemble, il est pauvre aussi.* »

L'animatrice du groupe a précisé que loin de s'apparenter à un luxe, un logement de qualité était par exemple un appartement qui offre un

espace d'intimité minimal pour chaque membre de la famille, alors qu'encore trop souvent, l'urgence est de reloger les ménages occupant des logements insalubres... Concernant l'emploi, les personnes confrontées à la précarité évoquent souvent le désir d'accéder enfin à un « vrai » travail, celui qui, par la stabilité et les revenus qu'il assure, peut permettre de sortir durablement de la pauvreté et la précarité et d'accéder à un statut reconnu par la société. Nous constatons que ce manque de qualité des biens et services accessibles aux personnes confrontées à la précarité et à la pauvreté renforce les phénomènes de relégation et de discrimination.

## Critique de la notion "d'exclu"

Le risque avec la notion d'exclusion c'est de penser qu'il existerait une dichotomie entre « inclus » et « exclus ». Or, où se trouvent les exclus, sinon dans la société ? Tel est précisément le paradoxe, comme le rappelle S. Karsz<sup>1</sup> : « *L'exclusion concerne des gens qui sont en dehors d'une société dont en même temps ils font nécessairement partie. Pour être exclu, il faut être dedans. Si on n'est pas dedans, on n'est pas exclu, on est ailleurs (...) lesdits exclus sont toujours déjà insérés : dans le chômage, dans la maladie (...) dans le travail-survie* ». Cette « insertion » à la fois dramatique et inacceptable atteste du « *paradoxe de l'exclusion et, partant, des difficultés, sinon des impasses de l'insertion* ». Pour preuve, les personnes dites « exclues » développent des stratégies pour satisfaire certains critères administratifs. On a toujours une place dans la société, même si celle-ci fait l'objet d'une lutte permanente<sup>2</sup>, même si celle-ci est celle du « *dominé* ». L'enjeu est peut-être donc davantage de permettre à chacun d'accéder à une place lui permettant « d'assumer ses responsabilités et de conquérir ses droits par lui-même, dans un avenir prévisible », un enjeu souligné dès 1987 par le Rapport Wresinski<sup>4</sup>.

**Plusieurs composantes de ce schéma de pensée « inclus/exclus » se retrouvent sur le plan :**

– **du regard porté sur l'autre** : Celui que l'on regarde comme « exclu » nous devient vite « étranger » : les différences (liées aux histoires de vie, aux conditions de vie) que nous percevons dans les manières de voir et dans les manières de faire sont alors autant d'obstacles à l'échange. « L'exclu » est

alors maintenu **à distance**. L'incompréhension qui en découle alimente les peurs et les rejets individuels et collectifs. « L'exclu » est, en fait, le reflet des dysfonctionnements de notre société que nous refusons de regarder.

– **de la mobilisation de la société** : Faute d'un réel échange authentique avec celui perçu comme « exclu », la mobilisation se fait « pour » et non « avec » les personnes concernées. La peur de l'inconnu, le refus d'être bousculés dans nos certitudes et nos représentations accentuent cette réalité. « L'exclu » est alors maintenu **dans l'assistance**. L'aide qui s'organise est alors essentiellement une aide au mérite : il faut être un « bon pauvre », ce qui laisse penser qu'il y en a des mauvais. D'ailleurs, dès le début des années 90, le nombre croissant de bénéficiaires du RMI alimentait les soupçons de fraude (alors que c'était l'allocation la plus contrôlée). De plus, « l'exclu » n'est plus perçu comme laissé pour compte de mutations structurelles qui le dépassent mais de plus en plus comme responsable de sa situation<sup>5</sup>.

– **de la mise en œuvre de l'action publique** : Faute « d'agir avec » les personnes, les réponses apportées sont essentiellement palliatives et ne visent pas la construction de nouveaux rapports sociaux. Face à l'aggravation des difficultés quotidiennes rencontrées par les personnes pauvres et précaires, la logique de l'urgence prend le pas sur celle du développement. « L'exclu » est maintenu **dans l'impuissance**. L'action publique perd alors l'ambition construite dans l'après-guerre, en résistance à la barbarie, qui a conduit à construire de nouveaux droits et à chercher à les rendre accessibles à tous. On attend aujourd'hui un « sursaut citoyen » face aux situations inacceptables au regard de la dignité et de la justice.

(1) Dans son article cité en note 2 page 2.

(2) Cf. La lutte des places, de V. de GAULEJAC et I. TABOADA-LÉONETTI, 1994.

(3) Cf. les Travaux de Pierre BOURDIEU.

(4) Avis du CES déjà cité.

(5) Cf Dossier annuel 2005

### III. ENJEU DE LA CITOYENNETÉ : organiser des espaces publics à partir des lieux où des personnes, particulièrement les personnes pauvres et précaires, se rassemblent, se mobilisent et sont porteurs d'un projet collectif

« La première forme d'exclusion, c'est le silence. La première façon de lutter contre l'exclusion, c'est de donner la parole à ceux que leur propre exclusion condamne au silence » affirme J.B. de Foucauld<sup>14</sup>. Donner la parole, ce n'est pas seulement organiser des groupes de parole qui dynamiseraient et permettraient aux participants d'accéder à un mieux être, c'est aussi affirmer, comme le fait notamment le mouvement ATD Quart Monde, que la société a besoin de cette parole pour agir et qu'elle est un levier important pour la mobilisation de tous<sup>15</sup>. Il y a donc un enjeu politique à faire une place à ceux qui expriment leur résistance au quotidien face aux nombreuses difficultés sociales et économiques.

« On a aujourd'hui tendance à considérer que la souffrance sociale a tous les moyens de s'exprimer, grâce aux journalistes, aux sociologues, aux associations caritatives, qu'il n'y a plus de niche silencieuse, plus de douleur dissimulée. (...) Or, il y a énormément de choses, de situations, de problèmes qu'on ne connaît pas ou qu'on ne comprend pas. Nous avons un gros effort de connaissance à

faire » nous rappelle Pierre Sévidan<sup>16</sup>. Comme nous le soulignons dans une précédente lettre de la MRE<sup>17</sup> il nous faut « faire place à l'expertise de ceux qui amènent leur regard de l'intérieur ». Ceux-ci d'ailleurs, comme le collectif « Paroles de Femmes », la revendiquent : « on entend dire : il faut entendre les sans-voix. Nous, groupes de femmes, nous affirmons que de la voix, on en a ! C'est plutôt des oreilles qui nous manquent... ce n'est pas qu'on ne nous entend pas... mais veut-on vraiment nous écouter ? Parfois, on a l'impression qu'on nous dit « un autre monde est possible... laissez-nous faire, on s'en occupe ».

Cette connaissance, issue de l'expérience vécue, doit être tissée, dialoguée avec d'autres. Les habitants, professionnels, cadres d'institutions, politiques..., sont face au défi de mettre en dialogue leurs différentes représentations. Ces échanges permettront de construire des propositions pertinentes pour lutter contre l'exclusion mais également pour empêcher toute une partie de la population d'y basculer. Si l'on ne prend pas en compte la perception que les gens ont de leur propre situation, précise P. Sévidan, « on peut ainsi proposer des choses positives à des individus qui n'y adhéreront pas, parce qu'ils fonctionnent sur un autre mode de représentation ». Sans cette compréhension, les réponses apportées sont essentiellement réparatrices des dysfonctionnements économiques et sociaux, et non préventives. Face à l'aggravation de l'impact du « mal-logement » et du « mal-emploi », entre autres maux de notre société, la logique de l'urgence s'impose, pour partie, comme nouveau mode d'intervention sociale, dans la vie quotidienne des personnes. Il

(16) « Comment repenser les inégalités » Le Nouvel Observateur du 22-28 juin 2006

(17) Lettre de la MRE n°11 – Octobre 2005. Dossier : Pour lutter contre l'exclusion, faire place à l'expertise de ceux qui amènent leur « regard de l'intérieur ».

ne s'agit pas alors de s'intéresser aux causes directes ou indirectes de la détresse mais d'y répondre, quelles qu'en soient les causes. L'intervention d'urgence est davantage guidée par un objectif humanitaire que par des perspectives de justice sociale. Les personnes secourues sont alors reléguées dans une impuissance mortifère, « on a l'impression d'être enterré » soulignait une personne sans domicile. Ce type d'intervention est nécessaire mais doit être relayé par un travail social de fond.

**« Tout le monde doit bouger, il s'agit d'un changement culturel. »**

La participation citoyenne de « l'usager » est aujourd'hui affichée comme nécessaire dans les politiques publiques. Nos travaux sur le « connaître avec pour agir ensemble<sup>18</sup> » font apparaître les enjeux et les transformations nécessaires pour que « l'usager-bénéficiaire » de l'action publique soit reconnu comme un « usager-citoyen<sup>19</sup> » : le risque est de solliciter l'usager uniquement comme un « consommateur de dispositif » (en lui demandant s'il est satisfait du service rendu) et de ne pas rechercher la participation des usagers en tant qu'acteurs capables de contribuer à la qualité du service à rendre au nom de la solidarité collective<sup>20</sup>.

A l'issue de la recherche-action menée par la MRE en 2004 et 2005, nous avons dégagé avec nos partenaires institutionnels et associatifs plusieurs pistes d'avancée : des groupes « habitants-professionnels » participent au

(18) Voir Lettre n°11

(19) Cf la recherche action menée par la MRE « Connaître avec pour agir ensemble » en 2004-2005, notamment les contributions de Mireille Flageul, consultante auprès d'organisations sociales et co-animatrice de la recherche action.

(20) Voir notre dossier ressources « Connaître avec pour agir ensemble » paru en 2005, p.27

diagnostic des besoins, à la production d'outils d'information, à la formation de professionnels... Cette contribution de « l'usager-citoyen » est conditionnée à son accès aux espaces publics d'information, de débat, d'orientation, de décision. Ces espaces seront accessibles aux populations aujourd'hui absentes s'ils se construisent avec les personnes éloignées des structures publiques, en allant au devant d'elles, et s'ils prennent des formes très diverses. C'est ainsi que sont nées dans la région des dynamiques produites par des acteurs locaux qui ont fait le choix d'agir ensemble. Pour prendre en compte cet enjeu à sa mesure, et dans le cadre de ses missions, la MRE va animer en 2006-2007 une réflexion sur la prévention du décrochage scolaire entre parents et professionnels de l'Education nationale (voir « Vie de la MRE » p.8). Cet exercice de la citoyenneté dans les espaces publics apparaît comme un levier déterminant de la lutte contre les exclusions en permettant à chacun, comme le dit Robert Castel, de « prendre place dans la cité » afin d'y avoir droit de cité.

**En conclusion, nous reprenons volontiers cette allocution de Jean-Baptiste de Foucauld lors du séminaire clôturant la recherche action que nous avons conduite en 2002-2003 « accès aux droits quelles améliorations ? » : « Pour prévenir et lutter contre l'exclusion, il faut passer du silence à la parole, de la parole à la représentation, de la représentation à la coopération et il y a, pour cela, toute une démarche à construire, c'est un peu cela que nous avons fait aujourd'hui. Cette affaire là est si difficile qu'il faut s'en donner les moyens. Il faut que les politiques pilotent l'ensemble de telles démarches. Il y a besoin de grands débats sur ces questions d'exclusion. Il est essentiel de se placer dans une démarche dynamique de construction d'un développement en commun. Si on se place dans cette logique, tout le monde doit bouger. Il s'agit d'un changement culturel. »**

(14) lors d'un colloque organisé par le Conseil Economique et Social Régional le 13-02-05

(15) Voir le rapport au CES « accès de tous aux droits de tous par la mobilisation de tous »



# La place du café-parole dans les accueils de jour de Notre-Dame des Sans Abris

par Martine Buhrig,

Socio-anthropologue, Responsable des Accueils de Jour du FNDSA

**L**es accueils de jour font partie intégrante du paysage de l'urgence sociale<sup>1</sup> aujourd'hui, aux côtés du 115, des équipes mobiles (psychiatrique, médicale ou Samu social) et des centres d'hébergements.

**Ce sont des lieux qui ont pour mission d'offrir à des personnes en situation de grande précarité une aide immédiate pour des activités de la vie quotidienne** (se restaurer, prendre une douche, laver son linge, mettre ses affaires en sécurité, recevoir du courrier, etc.). Autour de cet accueil inconditionnel, l'écoute favorise une orientation sociale, voire un accompagnement vers l'accès aux droits sociaux, à la restauration des liens sociaux (et familiaux), aux soins, à l'hébergement et/ou au travail.

Des femmes et des hommes, dont une partie importante vit ballottée entre la rue, les hébergements d'urgence et les abris précaires chez des amis ou en squat, fréquentent ces accueils de jour pour maintenir leur dignité et restaurer leur image personnelle, jalons indispensables d'une réinsertion éventuelle future. Mais ils sont là d'abord pour « respirer un petit peu », trouver un havre de paix dans l'univers stressant de la rue.

Pour ces personnes, le soutien social<sup>2</sup> qu'elles perçoivent à l'intérieur des Accueils de Jour ne se limite ni à la prestation de service, ni à l'information, ni à l'aide sociale. **Elles insistent en effet sur la convivialité et la qualité relationnelle qu'elles y trouvent et qui suscitent leur confiance et leur désir d'être en lien.** Souvent touchées par un processus de désaffiliation et d'atomisation, certaines s'approprient littéralement le lieu : « Ici, c'est ma maison ! C'est chez nous ! » C'est une façon imagée de décrire l'impact des tout petits liens<sup>3</sup> dans le travail social.

Car beaucoup souffrent des représentations stigmatisantes<sup>4</sup> de l'exclusion qui sont posées sur elles. Elles ressentent leur présence comme une souillure qui les inscrit dans une sorte de mort sociale, de non-être, de désordre par rapport à l'ordre social<sup>5</sup>. Elles se sentent traitées de manière infantilissante dans de multiples formes d'accueil au sein du dispositif d'urgence sociale auquel elles participent nécessairement dans leur trajectoire de « bricolage social<sup>6</sup> » pour survivre. C'est pourquoi, lorsqu'il s'est agi de mettre en place les outils de la Loi 2002-2 sur **la participation des usagers dans les Accueils de Jour, elles ont accueilli cette ouverture de façon positive et active.**

En effet, depuis quelques années, les recherches entreprises insistent particulièrement sur la nécessité de connaître les personnes en difficulté pour comprendre les rouages de la société qui les réduisent à la survie et interagir dessus. Mais qui, mieux que les personnes confrontées à la misère et aux situations de vie à la rue, peut discerner les outils et les moyens adéquats pour lutter contre l'exclusion et infléchir les choix politiques et sociaux ?

**Des rencontres entre les usagers et les équipes d'accueil (bénévoles et professionnels) ont donc ainsi été mises en place** et ont permis de

concevoir ensemble la Charte des Accueils de Jour, le Livret d'Accueil et de multiples outils de la Loi 2002-2. Les propositions des usagers des Accueils de Jour se sont alors mises à fuser : améliorations du lieu d'accueil, exigence de fermeté pour assurer une meilleure sécurité à l'intérieur, insistance sur le « respect mutuel dans les gestes et dans les paroles », expressions artistiques et sorties. **Au centre de toutes ces propositions se situe le droit à la parole car « si tu ne peux plus parler, tu n'existes plus ! ».**

En tant que travailleurs sociaux, nous avons choisi de soutenir et de partager ces projets à la croisée des dynamiques individuelles et collectives<sup>7</sup>. C'est ainsi que le projet de Café-parole autour des Droits de l'Homme est né. Il a été porté particulièrement par Pierre Ponomarenko, stagiaire de l'Institut des Droits de l'Homme, et moi-même en tant que titulaire d'un DESS en Droits de l'Homme. Il s'est déroulé dans les trois sites d'accueil de jour du Foyer Notre-Dame des Sans-Abris (La Rencontre et l'Accueil Saint Vincent à Lyon, l'accueil La Main Tendue à Villefranche), entre mai et juillet 2006. Ces cafés-paroles restaient ouverts à tous ceux qui le désiraient.

C'est ainsi que la MRJE nous a rejoints, les usagers en appréciant particulièrement la présence : « *Il faut que ce que nous vivons, ça se sache !* » **Cette dimension politique, dont ils avaient bien conscience lors du Café-Parole, est de plus en plus présente** : dialogue périodique avec les pouvoirs publics et la municipalité de la Croix Rousse (à propos de l'occupation des trottoirs publics en particulier!), exposition sur les « paroles et photos des usagers des Accueils de Jour » dans les salons de l'Hôtel de Ville à l'occasion de la célébration des « Morts sans toi(t) » avec le Conseil Lyonnais pour le Respect des Droits en novembre 2005,... La publication d'extraits de ces rencontres, ainsi que d'autres manifestations, ont été inscrites dès le départ dans la dynamique de ce projet de café paroles. **Petit à petit, les comportements de tous les types d'acteurs et les représentations mutuelles changent...**

Dans les échanges des cafés parole, la révolte contre l'injustice et la désespérance face aux « chances » d'accéder à une insertion se sont fortement exprimées. Derrière cette révolte et ce questionnement sur « quels Droits de l'Homme ? Où ? Et pour qui ? », il y a eu une grande qualité d'échanges et de multiples propositions. Cela a provoqué, au sein des Accueils de Jour, une écoute mutuelle et beaucoup de respect pour ceux qui s'exprimaient (dont quelques uns se réfugiaient auparavant dans le silence), ainsi qu'un élan de solidarité et de soutien, tant au niveau informationnel qu'émotionnel.

**Cette capitalisation des réflexions et des expériences, d'une force et d'une richesse indéniables, participent au mouvement de reconnaissance sociale des personnes en situation de vie dans la précarité et/ou de survie à la rue, tant sur le plan individuel que collectif. Cette reconnaissance sociale est un chemin. Axel Honneth en dessine les trois dimensions : sur le plan de l'amour, de la participation sociale et du droit. Chemin de valorisation de la personne en situation d'exclusion qui donne à voir sa force de résilience et qui s'enracine dans un processus de résistance et de changement. Chemin conjoint d'humanisation de la société afin que, dans une recherche de justice sociale, elle devienne une démocratie digne de ce nom pour chacun de nos concitoyens.**

(1) Cf les lois de lutte contre l'exclusion et pour la cohésion sociale.

(2) BRUCHON-SCHWEITZER Marilou, *Psychologie de la santé, modèles, concepts et méthodes*, Paris, Dunod, 2002.

(3) LAPLANTINE François, *de tout petits liens*, Paris, Mille et une nuit 2003.

(4) GOFFMAN Erving, *Stigmate, les usagers sociaux des handicaps*, Paris, éd. De Minuit, 1996.

(5) DOUGLASS Mary, *De la souillure, essai sur les notions de pollution et de tabou*, Paris, La découverte, 2001.

(6) DAMON Julien, *La question SDF*, Paris, PUF, Le lien social, 2002.

(7) ADEFI 2000, *Polytoxicomanies, Action individualisée, approche communautaire*, Lyon, Chronique sociale

## La parole à... Philippe Loppé

*Elu local,  
adjoint au maire d'Eybens,  
et président  
de l'URCLIE<sup>1</sup> Rhône-Alpes*

**Territorialiser les politiques publiques : un enjeu majeur pour ajuster les actions au plus près des besoins des populations.**

Depuis les années 80 s'impose la notion de territorialisation. Ce « concept » aux contours flous (déconcentration et/ou décentralisation ?), appliqué aux politiques de l'emploi, paraît pourtant évident et revêt une multitude de réalités diversement profitables aux personnes confrontées à la précarité et à l'exclusion.

Notre premier devoir d'élus locaux consiste à définir collectivement les règles contractuelles qui s'appliquent aux partenariats dits territorialisés, afin que la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, relayées par leurs nombreux partenaires, y soit clairement affirmée. Ces initiatives locales ne doivent donc pas se substituer ni être subordonnées à l'action de l'Etat, définissant les contours d'un espace d'autonomie et d'expérimentations réellement supplémentaires ou subsidiaires, tel que déjà préconisé en 1997 par le rapport Delevoye.

Notre second devoir, profitant de l'installation d'instances de pilotage locales est de favoriser le rééquilibrage des forces entre les porteurs d'enjeux et de relancer localement le dialogue social, afin d'apporter les réponses pratiques aux constats d'inefficacité des politiques segmentarisées de lutte contre les exclusions. Alors l'action publique territorialisée peut espérer répondre globalement aux enjeux des populations de notre région, notamment en matière de lutte contre toutes les formes de discriminations ou d'inégalités.

C'est dans cet esprit d'ouverture à de nouveaux modes de partenariats que les président(e)s des Plans Locaux d'Insertion par l'Emploi de Rhône-Alpes ont décidé d'ouvrir leur réseau et l'URCLIE à l'ensemble des élus en charge du développement de l'emploi.

(1) Union régionale des collectivités pour l'insertion et l'emploi

**mrie**  
Mission Régionale  
d'Information sur l'Exclusion Rhône-Alpes

14, rue Passet - 69007 Lyon  
Tél. 04 37 65 01 93 - Fax 04 37 65 01 94  
e.mail : mrie@mrie.org - site : www.mrie.org

Directeur de la publication : Jean-Pierre Aldeguer - Secrétaire de rédaction : Laurence Potié  
Maquette et Impression : **iml** - 69850 Saint-Martin-en-Haut - Tél. 04 78 19 16 16

## la vie de la mrie

### Veille sociale participative

#### LOGEMENT

En lien avec un travail de cadrage statistique, le groupe de travail essaie notamment de comprendre les points de blocage pour l'accès et le maintien dans le logement des personnes les plus pauvres, de repérer des avancées et de dégager des pistes d'action impliquant chaque type d'acteur, à son niveau de responsabilité. Le groupe s'intéresse également au problème du coût du logement (y compris des charges) qui apparaît aujourd'hui crucial pour une partie de la population.

**Contact :** Nathalie Monnier-Brabant, [nathalie.monnierbrabant@mrie.org](mailto:nathalie.monnierbrabant@mrie.org)

#### EMPLOI

L'acte II de la décentralisation et la déconcentration en cours des services de l'état placent les territoires et l'espace local au cœur de la politique de l'emploi. Le groupe travaille, entre autres, à identifier à quelles conditions ces coopérations locales peuvent renforcer les capacités d'action de chaque acteur concerné, en premier lieu, celles des demandeurs d'emploi et des travailleurs précaires.

**Contact :** Nathalie Monnier-Brabant, [nathalie.monnierbrabant@mrie.org](mailto:nathalie.monnierbrabant@mrie.org)

#### HABITAT DES GENS DU VOYAGE

Malgré des avancées récentes grâce à la loi Besson de juillet 2000, la question de l'habitat des gens du voyage se pose toujours avec acuité. Le groupe de travail démarré en 2005 poursuit sa réflexion en travaillant les questions de l'offre en termes de « logement » pour les gens du voyage, du coût du « logement », de l'impact du mode d'habiter spécifique des gens du voyage sur les autres domaines de la vie quotidienne et sur leur accès aux droits.

**Contact :** Laurence Potié, [laurence.potie@mrie.org](mailto:laurence.potie@mrie.org)

### Animation de la réflexion

#### PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE

La Mrie anime une dynamique de connaissance partagée parents-professionnels sur le thème de la prévention du décrochage scolaire. L'objectif est de mieux identifier les causes du décrochage scolaire. Elles seront repérées et analysées par des groupes de parents et un groupe de professionnels, séparément, dans un premier temps, puis conjointement. Ces groupes produiront ensemble des pistes concrètes de prévention du décrochage scolaire. Un séminaire de restitution finale sera organisé en associant des responsables institutionnels et associatifs concernés par cette thématique.

**Contact :** Vincent Plazy, [vincent.plazy@mrie.org](mailto:vincent.plazy@mrie.org)

### Des mouvements à la Mrie

Geneviève Decrop a quitté la Mrie au printemps 2006. Nathalie Monnier-Brabant a réintégré l'équipe en avril dernier après son congé parental. Fatima El Missaoui a rejoint le FASILD (Fonds d'Aide et de Soutien pour l'Intégration et la Lutte contre les Discriminations). Jean-Pierre Aldeguer prend la direction de la Mrie.

#### BIENVENUE À NOS NOUVEAUX ADMINISTRATEURS :

Yvon Condamin (chef d'entreprise, MEDEF), Philippe Fabrègue (Président de la Fédération des Centres sociaux de l'Isère) et Alberto Lopez (statisticien et membre fondateur de la Mrie).

Ils remplacent Michel Brochier (Medef), Elisabeth Maurel (sociologue) et Francie Mégevand (sociologue). **Nous remercions tout particulièrement Elisabeth Maurel pour le soutien important et de qualité apporté à la Mrie durant de nombreuses années et la félicitons pour sa nomination au comité scientifique de l'Observatoire National de la Pauvreté et de l'Exclusion sociale.**

### Parutions de la Mrie

Le dossier annuel 2006 de la Mrie paraîtra exceptionnellement fin février 2007.